



| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 27 |
| Membres présents | 19 |
| Suffrages exprimés | 25 |
| Pour | 23 |
| Contre | 2 |
| Abstention | 2 |

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/64

Objet : Revalorisation des tarifs de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Stéphanie BOUILLY a donné pouvoir à Pierre SUCH, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Marie LOYEZ a donné pouvoir à Nathalie SIMARD, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme FABRE

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Christophe ERMOLENKO

Le tarif de la garderie périscolaire est inchangé depuis 2015 et s'établit comme suit :

Forfait trimestriel (tous publics et créneaux confondus) : 20€/trimestre

Il y a lieu de revaloriser ces tarifs en tenant compte de l'évolution des prix réels des différentes prestations : frais de personnel, des fournitures propres aux activités, du fonctionnement de la structure elle-même avec notamment le coût des fluides.

Le contexte économique et social est contraint et la collectivité entend appliquer de manière progressive la hausse des tarifs destinée à compenser d'une part la hausse des coûts et d'autre part l'effort de régularisation des tarifs qui n'ont pas été réévalués depuis 7 ans.

Au-delà, Il est rappelé à l'assemblée délibérante que les prix proposés pourront être révisés en fonction de la conjoncture nationale et/ou internationale.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après enquête auprès des collectivités du territoire,

Accusé de réception en préfecture
034-21340363-20230925_202364-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants à compter du 6 novembre 2023 :

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230925-202364-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

| Inscriptions en fonction du quotient familial | Tarif de base € | | Soit tarif mensuel (15 jours scolaire) Pour 1 prestation | Soit tarif mensuel (15 jours scolaire) Pour 2 prestations | Soit tarif trimestriel (45 jours scolaire) Pour 1 prestation | Soit tarif trimestriel (45 jours scolaire) Pour 2 prestations |
|---|-----------------|----------|---|--|---|--|
| | ALP Matin | ALP Soir | | | | |
| Tarif 1 (QF<374) | 0.50 € | 0.50 € | 7.50 € | 15 € | 22.50 € | 45 € |
| Tarif 2 (375<QF<800) | 0.55 € | 0.55 € | 8.25 € | 16.50 € | 24.75 € | 49.50 € |
| Tarif 3 (801<QF<1200) | 0.60 € | 0.60 € | 9 € | 18 € | 27 € | 54 € |
| Tarif 4 (1201 et +) et extérieurs | 0.70 € | 0.70 € | 10.50 € | 21 € | 31.50 € | 63 € |

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot

34000 MONTPELLIER) par voie dématérialisée (par voie postale télécours citoyens sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.

Acte de la Mairie de Villeneuve-lès-Béziers
034-213403363-20230925-202364-DE
Date de transmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230925-202364-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023